



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

SEANCE DU 28 AVRIL 2016

Délibération N°2016/036
Date de convocation : 18 AVRIL 2016
Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille quinze, le 28 Avril 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis aux Ateliers Culturels de CAUDRY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (57 titulaires 4 suppléants) :

Avesnes-les-Bains			
Bazuel			
Beaumont-en-Cis	Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Joselyne HERLEMONT (S)
Beauvois-en-Cis	Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Jacques OLIVIER
Bertry	Nathalie GAVE	Christian PAYEN	Gérard LENOBLE
Béthencourt	Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX	Brigitte ROLAND-BEC
Béviliers	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON	Dominique LAMOURET
Boussières-en-Cis	Agnès BERANGER	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Briastre	Guy BRICOUT	Mélanie DISDIER	Pierre LEVEQUE
Busigny	Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME
Carnières	Martine THUILLEZ	Sandrine TRIoux	Serge WARWICK
Catillon-sur-Sambre	Alain GOETGHELUCK	Gerard TAISNE	Gilles PELLETIER
Cattenières	Pierre LAUDE	Bernard PLET	Jean-Claude GERARD
Caudry	Gilberte SZOPA (S)	Jean Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Caulley	Annie DORLOT	Joseph MODARELLI	Isabelle PIERRARD
Clary	Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Dehéries	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES
Élincourt	Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY
Estourmel	Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Jean Pierre RICHEZ
Fontaine-au-Pire	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX
Haucourt-en-Cis	Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX	Jean-Marc DOSIERE
Honnechy	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER	Daniel FIEVET
Inchy-en-Cis	Chantal WAYEMBERGE		
La Groise			
Le Cateau-Cambrésis			

Membre(s) Excusé(s) (0) :

Le Pommereuse

Membre(s) Absent(s) (5) :

Ligny-en-Cis

Malincourt

Mareiz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Les-Bains

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outreaux

Walincourt-Selvigny

Laurence MONTEIRO LOPEZ, Pierre Henri DUDANT, Alain RIQUET, Patrice BONIFACE, Marc DUFRENNE.

Membre(s) ayant donné procuration (11) :

Vincent WAXIN à Denise LESAGE, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Denis COLLIN à Frédéric BRICOUT, Régine DHOLLANDE à Anne - Sophie MERY - DUEZ, Brigitte PRUVOST à Sandrine TRIoux, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Laurent COULON à Christian PECQUEUX, Brno MANNEL à Isabelle PIERRARD, Joëlle MANESSE à Annie DORLOT, Marc PLATEAU à Daniel FIEVET, Pascal LEVEQUE à Nathalie GAVE, .

Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

Délibération N°2016/036 - : FPIC – Critères de répartition

Monsieur le Vice-président rappelle à l'assemblée que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012.

Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Monsieur le Vice-président rappelle que le FPIC a été instauré :

- Pour approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal.
- Pour accompagner la réforme fiscale en prélevant les ressources des collectivités disposant des ressources les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle

Après explications, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir répartir le montant du FPIC 2016 d'un montant de 2 147 989€ comme suit

- 75 % pour la CCCC
 - 25 % pour les communes avec la clef de répartition suivante :
- 33 % sur la population
- 33 % sur le revenu par habitant et
- 34 % sur le potentiel financier par habitant

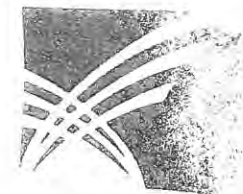
Monsieur le Président soumet donc à l'approbation de l'assemblée cette proposition.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 03 mai 2016 et de la publication

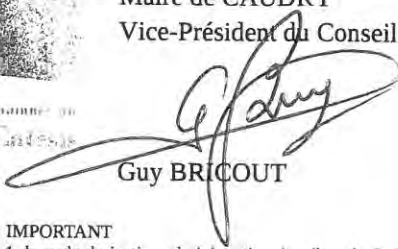
Pour expédition conforme
Caudry, le 03 mai 2016
Le 03 mai 2016

Vu,



Communauté de Communes
Caudrésis - Catennes

Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental


Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.